

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2025
COMMUNE DE CLÉREY

La réunion a débuté le 4 septembre 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre.

Membres présents :

Monsieur Agrapart Thierry
Monsieur Callot Franck
Madame Contant Evelyne
Monsieur Goncalves Jean
Monsieur Lécorché Jean-Pierre
Monsieur Mennessier Sébastien
Madame Misswald Catherine
Madame Nicolodi Julia
Madame Sottas Gaëlle
Madame Tesser Charlotte
Madame Vitali Rachel

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame Depuille Anaïs
Madame Giorgetti Coralie
Monsieur Prévot Pascal
Monsieur Sommer de Launay Geoffroy, excusé

Secrétaire de séance : Madame Contant Evelyne

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Communications du Maire
2025_23 - Conventions de mise à disposition du terrain de football
2025_24 - Consultation des communes : Mise en oeuvre des dispositions de la Loi de Finances pour 2025 relatives aux taxes sur les installations nucléaires de base
2025_25 - Remboursement d'heures au Centre de Loisirs
2025_26 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation aux sorties scolaires du 3 juillet 2025 des classes élémentaires et maternelles
2025_27 - Loyer du mois d'août de la Maison d'Assistantes Maternelles
- Questions diverses

Remerciements des élèves de CE1-CE2

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courrier de remerciement des élèves de CE1/CE2 pour ce que la commune fait pour l'école tout au long de l'année et pour la diffusion de l'information sur leur émission de radio.

Remerciement pour attribution de subvention

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les remerciements de Alméa Formation Interpro pour l'attribution d'une subvention communale.

Société REMONDIS de Saint Thibault

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'arrêté préfectoral d'autorisation de la demande de la société REMONDIS concernant l'augmentation en capacité de son installation de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques à Saint Thibault.

Journée participative

Monsieur le Maire revient sur l'organisation de la journée participative organisée le 17 mai dernier ayant pour objet l'entretien du cimetière et de son mur d'enceinte. Les agents communaux procéderont à la poursuite des travaux.

Mise en service du relai téléphonie mobile

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courriel de la société Free Mobile informant de la mise en service du relai téléphonique implanté Chemin Rural dit du Jarron.

Point Lecture

La bénévole intéressée par la remise en activité du Point Lecture est venue visiter les lieux. Une autre bénévole se joindra à elle pour une ouverture en septembre 2026. Rendez-vous a été pris avec la Médiathèque de l'Aube le vendredi 28 novembre à 10h. Toutes les personnes bénévoles intéressées pour participer à cette activité sont invitées à prendre contact avec la mairie.

- Questions Principales

2025_23 - Conventions de mise à disposition du terrain de football

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions annexées à la présente délibération et dont les principales dispositions sont les suivantes :

- convention signée avec l'association « JEUNESSE SPORTIVE VAUDOISE » dont le siège social est à SAINT-PARRES-LES-VAUDES selon le planning défini à l'avance dans le respect de l'occupation par l'«ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE FRESNOY-CLEREY »
- convention signée avec l'« ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE FRESNOY-CLEREY » dont le siège social est à FRESNOY LE CHÂTEAU selon le planning défini à l'avance dans le respect de l'occupation par l'association « JEUNESSE SPORTIVE VAUDOISE »
- liste des équipements mis à disposition : terrain de football, vestiaires, éclairage...
- entretien régulier à la charge des associations selon leurs plannings d'occupation en dehors de la tonte qui sera à la charge de la commune
- mise à disposition à titre gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition du stade de football entre la commune de Clérey et l'association « JEUNESSE SPORTIVE VAUDOISE », et
- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition du stade de football entre la commune de Clérey et l'« ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE FRESNOY-CLEREY »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

2025_24 - Consultation des communes : Mise en oeuvre des dispositions de la Loi de Finances pour 2025 relatives aux taxes sur les installations nucléaires de base

La loi de finances 2025 a réformé la fiscalité des installations nucléaires de base à compter de 2026.

Auparavant, la taxe de stockage acquittée par l'Andra était calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 2,2 €/m³ auquel était appliqué un coefficient multiplicateur de 1,5 (soit un montant calculé de 3,3 €/m³).

Les nouvelles modalités de fixation de la taxe de stockage conduisent à la création d'un unique "tarif unitaire de stockage" à 3,3 €/m³, sans application de coefficient multiplicateur.

Si le produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube s'élèvera en 2026 au même niveau qu'en 2025, ces nouvelles dispositions doivent toutefois être précisées par voie réglementaire en 2025.

Aussi l'**arrêté interministériel fixant le montant du tarif de stockage doit faire l'objet d'une consultation des collectivités territoriales des territoires concernés.**

La répartition du produit du tarif de stockage actuellement en vigueur entre les collectivités s'effectue selon les trois périmètres suivants :

- au titre de la zone d'implantation : la communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines ;
- au titre de la zone de proximité : **les communes de l'ancienne communauté de communes de Soulaines ;**
- au titre de la zone de solidarité : **les communes** et les EPCI à fiscalité propre **fixés chaque année par arrêté préfectoral sur délibération** de la commission permanente **du conseil départemental de l'Aube.**

Notre commune pouvant figurer dans les périmètres proximité ou solidarité précités, **son conseil municipal doit se prononcer sur le tarif unitaire du projet d'arrêté.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'émettre un avis favorable sur le tarif unitaire de 3,3 euros/m³ du projet d'arrêté pour le calcul du produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube en 2026 et pour les années suivantes.

2025_25 - Remboursement d'heures au Centre de Loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de rembourser au Centre de Loisirs-La Farandole les frais relatifs au remplacement temporaire de deux agents communaux en arrêt de travail et en congé exceptionnel au mois de juin par deux agents du Centre de Loisirs pour un montant de **501,75 euros.**

2025_26 - Subvention à la Coopérative Scolaire : participation aux sorties scolaires du 3 juillet 2025 des classes élémentaires et maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE l'attribution d'une subvention de **400,00 euros** au bénéfice de la Coopérative Scolaire en participation aux sorties scolaires du 3 juillet 2025 des classes élémentaires et maternelles.

2025_27 - Loyer du mois d'août de la Maison d'Assistantes Maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant la période d'inactivité de l'Association Pirouette et Galipette-Maison d'Assistantes Maternelles sur le mois d'août :

- DECIDE de ne pas réclamer le loyer du mois d'**août 2025** à l'association du fait de la fermeture de la structure à cette période.

- Questions Diverses

-Aménagement de la Place de l'Eglise

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note de l'architecte et du paysagiste conseil concernant la Place de l'Eglise qui fait suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le jeudi 26 juin dernier à 10 h en présence de Monsieur LUCIANI, Adjoint au Chef de l'UDAP 10, de Monsieur GOURY de la Préfecture de l'Aube et Messieurs DÜNNE BACKE, Architecte Conseil de L'Etat et MOREAU, Paysagiste Conseil de l'Etat.

-Vidéoprotection

-Divers :

-Cérémonie du 3 août 2025 en souvenir du Maquis Montcalm

-Mise en vente de la Boulangerie Champagne

-Rédaction du prochain Bulletin Municipal : une réunion de travail sera organisée le mardi 23 septembre à 18h30

-Débal' Maisons et Randonnée pédestre du dimanche 7 septembre

-Concours des maisons fleuries

-Abri bus sur la RD 671

-Dépôts sauvages

-Collecte des déchets alimentaires

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h40.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public :

- Monsieur Michel ROUGETET qui souhaitait s'exprimer concernant l'entretien du cimetière et la Croix de Chemin
- Monsieur Jean-Marc CEREMONIE prend la parole concernant la vente de la boulangerie.

Madame Contant Evelyne
Secrétaire de séance

Monsieur LÉCORCHÉ Jean-Pierre,
Maire

